

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2022

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Habib FENNI,

Présents : Habib FENNI, Françoise CHABERT, Franck ROCHE, Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Eric TOURNIER, Jean VERGNE, Jeanne REAL, Gilbert JENNY, Alain GOUYGOU, Chantal GUERBY-AUSSEL, Laurent MOSKALIK, Céline FLESCH, Jean-Marc MORAND, Pauline PHILIPPE, Claude LAUBIN

Représentés : Marc ROSSBURGER, Isabelle MAIGNE, Nicolas DUPONT

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal GUERBY-AUSSEL

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 27 juillet 2022

Les conseillers n'ayant pas reçu ce compte rendu, l'approbation de ce procès-verbal est repoussée au prochain conseil municipal.

2) Délibération Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Lot. Convention de service internet

La convention a pour objet de définir les conditions d'adhésion de la collectivité aux différents services du pôle numérique du CDG46 (Centre De Gestion) à compter du 1er janvier 2023.
Son coût est de 774 euros TTC par an.

VOTE : Unanimité

3) Délibération. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable. Année 2021

Le nombre d'abonnés en 2021 pour les 2 communes est de 850, plus 5 par rapport à 2020.

La consommation moyenne d'eau potable en 2020 était de 123,2 m³ par abonné, elle est de 117,2 m³ en 2021.

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m ³)	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Encorlac Eau souterraine	87 812	98 663	12,36	40

On note une diminution de la consommation en eau potable.

Volume d'eau prélevé :

Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m ³)	Volume acheté en 2021 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en

				2021 (en %)
BLAGOUR (SIAEP)	69 179	49 036	-29,12	40
TOTAL	69 179	49 036	-29,12	-

On peut noter une perte en eau potable de 34 608 m3.

Montant des travaux effectués en 2021 :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	40 823,00	495 492,92
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

L'état de la dette au 31/12/2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	78 784,00	354 852,00 *
Montant remboursé en € En capital	2 922,14	3 053,64
En intérêts	3 821,76	3 690,26

*2 nouveaux emprunts ont été souscrits fin 2021. Les premiers remboursements interviendront dès 2022.

VOTE : Unanimité

4) Délibération. Rapport sur le prix et la qualité du service - Assainissement collectif. Année 2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés Au 31/12/2021	Variation en %
Cressensac-Sarrazac			
Total	234	236	0,8%

Les tarifs :

Service de Cressensac

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	100 €	112 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		
Prix au m ³	1,25 €/m ³	1,4 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Service de Sarrazac

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	152 €	152 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		
Prix au m ³	2,05 €/m3	2,05 €/m3
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA (2)	0%	0%
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m3	0,25 €/m3

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Facture assainissement :

Service de Cressensac

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	100,00	112,00	12%
Part proportionnelle	150,00	168,00	12%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	250,00	280,00	12%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	28,00	31,00	10,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	58,00	61,00	5,2%
Total	308,00	341,00	10,7%
Prix TTC au m3	2,57	2,84	10,5%

Service de Sarrazac

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	152,00	152,00	0%
Part proportionnelle	246,00	246,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	398,00	398,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	0,00	0,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	30,00	30,00	0%
Total	428,00	428,00	0%
Prix TTC au m3	3,57	3,57	0%

Il est noté par Mme Guerby-Aussel une différence de coût entre Sarrazac et Cressensac et demande au Maire si on ne peut pas, comme pour les impôts fonciers, lisser ces montants.
Réponse : La fusion des deux budgets n'est pas envisageable (TVA/FCTVA).

VOTE : Unanimité

5) Délibération. Suppression du budget annexe Centre Communal d'Action Sociale au 31/12/2022

Le CCAS va au 1^{er} janvier 2023, relevé de la compétence de Cauvaldor. Le budget attribué était d'environ 1500 € par an, qui servait à payer le repas de fin d'année et la distribution de coffrets aux anciens de plus de 70 ans. Cette charge sera supportée par le budget principal.

Vote pour la suppression de ce budget

VOTE : Unanimité

6) Projet ancien presbytère de Cressensac

Une réflexion doit être menée au sujet de ce presbytère, il ne reste qu'un seul locataire (Taxi TJN), qui doit quitter les lieux le 01/04/2023. Mr Roche dit que la structure est saine mais que la chaudière est à fuel, les huisseries sont à revoir, l'entretien de la toiture est à faire, ainsi que celle des gouttières. La balustrade est gelée, les poutres de la citerne sont oxydées. Il est classé en isolation : F. Certaines peintures sont à base de plomb.

7) Compte rendu réunion Association des Commerçants

Indépendants

Treize personnes environ étaient présentes à cette réunion.

Le débat fut intéressant.

6 points ont été abordés

- Les sapins et guirlandes à NOËL
- Les bancs et les poubelles dans la rue principale
- Les remises des panneaux indicateurs (maison de santé...)
- Aménagement d'espace de rangement
- Subvention plus importante, pour l'instant l'ACI a 900 euros par an, mais doit aussi payer un panneau sur l'autoroute dont le coût est de 365 euros.
- La date du marché gourmand

Mr Jenny dit qu'il faut équilibrer les achats de Noël dans les 3 villages. Mme Guerby dit qu'il faut faire des économies d'électricité.

8) Point écoles

École nouvelle de Cressensac

Début des travaux le 16 juin 2022. Les fondations sont en cours, pour l'instant il y a une semaine d'avance sur les travaux.

Samedi 10/09/2022 sera posée la 1ère pierre, avec les enfants, les institutrices, la Préfète, la Sous-préfète, Mr Rigal, Mr LABARTHE, Mr DAUBET, les conseillers, l'inspecteur d'académie et les institutrices.

97 enfants sont présents dans les 3 écoles à la rentrée de septembre 2022.

Mme Filleul demande s'il y a des augmentations de tarifs, réponse du Maire pour l'instant non, pas de mauvaises surprises.

Seule interrogation, la géothermie, vont-ils tomber sur une cavité ou pas.

9) Point travaux église de Sarrazac

L'entreprise Chanet effectue les travaux, les pierres sont taillées, la couleur de l'enduit doit être choisit maintenant.

Fin de cette 1ère tranche de travaux : novembre 2022.

10) Point travaux église de Cressensac

La toiture du clocheton doit être refaite. Montant des travaux : 13 000 euros.

Le plus cher c'est le prix de la location de la nacelle pour effectuer ces travaux (9 000 euros).

11) Illumination de la statue de la Vierge de Sarrazac

L'électrification est faite par la FDEL ; Montant de cette opération : 9 500 euros

Reste à charge pour la commune 65 % soit 6175 euros Il faudrait aussi repeindre la statue de la Vierge.

VOTE : 18 Pour et une abstention Mme C. Laubin

12) Circuits pédestres

Après concertation avec Gignac une grande boucle de 46 km passera par Cressensac ainsi que les villages de Lachapelle-Auzac et Cuzance.

Ce circuit fera découvrir les différents fours à pain de notre région. C'est une GRP : grande randonnée de pays.

Signallement jaune et rouge.

VOTE : 17 Pour et 2 abstentions Mme Flesch et Mr Vergne

13) Point divers

Le presbytère de L'Hôpital Saint-Jean est vendu. La commune attend le versement des fonds.

Mr Gouygou veut bien s'occuper du CFE (cotisation foncière des entreprises) pour les commerçants de Cressensac.

Un emploi nouveau est créé : la nouvelle secrétaire de Mairie de Sarrazac qui est actuellement en formation, elle assure aussi cet emploi dans une autre collectivité.

On cherche toujours un remplaçant pour le poste à l'épicerie communale. Horaire : 23 heures par semaine, soit de 8h30 à 12h les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Des réductions d'horaires de l'éclairage public vont être faites sans doute de 23 h à 6 heures du matin à certains endroits.

Un journal municipal paraîtra fin octobre.

Pas de nouvelles du parc photovoltaïque.

L'acte est passé chez le notaire afin de finaliser le transfert de biens des 3 collectivités formant la commune de CRESSENSAC-SARRAZAC.

FIN 22H30